



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LES RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS

282

Amendant le règlement N° 001 et modifiant les heures des
séances ordinaires du Conseil municipal. Ainsi, les séances
ordinaires du conseil de tiendront dorénavant à 18 h 30 plutôt
qu'à 19 h 00

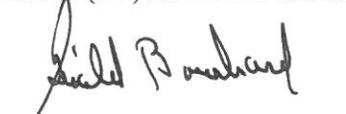
283

Modifiant le règlement N° 278
sur les tarifs de la collecte des matières résiduelles

ONT ÉTÉ ADOPTÉS LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 6 MARS 2023

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU
502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE OU SUR
DEMANDE PAR COURRIEL

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
VINGT ET UNIÈME (21^e) JOUR DU MOIS DE MARS 2023


Gérald Bouchard
Directeur général / Greffier